



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 63486

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de remboursement des audiophones. Une personne atteinte d'une surdité des deux oreilles s'équipe normalement de deux audiophones. Or la sécurité sociale ne rembourse qu'un seul audiophone aux adultes âgés de plus de vingt ans. Il semble particulièrement injuste de limiter cette prise en charge s'agissant d'appareillages particulièrement nécessaires à la vie quotidienne des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63486

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3784